

## **COMITE DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS DU GOLFE DE SAINT TROPEZ**

**18 janvier 2017**

### **COMPTE-RENDU**

#### **Membres présents :**

**Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :** M. Vincent MORISSE, Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, Président du comité de rivière, Maire de Sainte- Maxime

**Cavalaire :** M. Jean-Paul DUBOIS, conseiller municipal

**Collobrières :** M. Michel ARMANDI, adjoint au Maire

**Gassin :** Mme Anne-Marie WANIART, Maire

**Grimaud :** M. Alain BENEDETTO, Maire, Conseiller départemental du Var ; M. Rémy BONNASSE, Directeur Environnement

**La Croix-Valmer :** Mme Catherine HURAUT, adjointe au Maire

**La Garde-Freinet :** M. Thomas DOMBRY, adjoint au Maire

**Le Lavandou :** M. Jean-Pierre BIGEY, Conseiller municipal

**La Mole :** M. Raymond CAZAUBON, Maire, Président du SIDECM, M. Olivier PINELLI, Garde-champêtre

**Plan-de-la-Tour :** Mme Florence LANLIARD, Maire

**Ramatuelle :** M. Georges FRANCO, conseiller municipal

**Région Provence Alpes Côte d'Azur :** Mme Anna MORISSET

**SIDECM :** M. Eric Crommer, Directeur

**Agence de l'Eau :** M. Pierre BARRET, Mme Valérie PATEY

**Agence Française pour la Biodiversité :** M. Eric BOSSU

**DDTM du Var :** Mme Chantal REYNAUD, Mme Christine SAVIGNAC

**Association pour la Sauvegarde et l'Aménagement de la Vallée de la Môle :** Mme Catherine BIRON, Présidente

**Chambre d'Agriculture du Var :** M. Gilles CAUVIN

**Fédération des vignerons indépendants du Var :** M. Pierre AUDEMARD

**Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :** M. Louis FONTICELLI, Président

**Maison Régionale de l'Eau :** M. Georges OLIVARI, Directeur

**Association Syndicale Libre des riverains de la Gisèle et de la Gislette :** M. Lionel PETER

**Var Inondation Ecologisme, antenne du golfe de St-Tropez :** Mme Yvette ROUX

**Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :** Mme Danièle TALPAERT, directrice du pôle environnement, cadre de vie et développement durable, M. Jean-Philippe MORIN, responsable de l'observatoire marin, M. Benjamin VAN LUNSEN, responsable du service cours d'eau et chargé de mission Contrat de rivière, Melle Marie-laure BERTHOMMÉ, chargée de mission qualité et ressource en eau

## **Membres excusés :**

**Bormes-les-Mimosas :** M. le Maire

**Cogolin :** M. Marc-Etienne LANSADE, Maire, vice-président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, en charge de la compétence cours d'eau

**Lavandou :** M. le Maire, M. Hervé CAUCHOIS, Directeur des Services Techniques

## **Préfecture du Var**

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Var**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var**

**Var Tourisme**

---

**M. MORISSE**, Président de la Communauté de communes, ouvre la séance à 10h10, remercie chacun des participants présents et excuse M. LANSADE, élu communautaire délégué aux cours d'eau.

Il explique que cette séance fait suite à la signature officielle de fin 2015 et annonce l'ordre du jour : la présentation de l'avancement des actions du Contrat sur les deux premières années de sa mise en œuvre (2015 et 2016) et la validation du Plan de gestion de la ressource en eau des nappes alluviales Giscle et Mole.

Il souligne par ailleurs l'engagement du Conseil communautaire à travers la décision d'anticipation de plusieurs prises de compétences induites par la loi Notre : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'eau potable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'assainissement (dont les eaux pluviales urbaines) début 2019.

---

☞ *Support de présentation disponible sur : [www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau](http://www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau)*

*Actualité - Comité de rivière du 18-01-17*

**M. VAN LUNSEN** rappelle les objectifs du Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers, qui permet de solliciter certains financements au-delà des aides classiques et la mobilisation de 12 maîtres d'ouvrages locaux. Sur une période totale de 6 ans, le Contrat de rivière est mis en œuvre en deux temps avec un bilan à mi-parcours en 2017 qui permettra de confirmer ou préciser les actions à réaliser dans la seconde phase.

Il propose ensuite une présentation générale de l'avancement des démarches des 6 thématiques. D'un point de vue technique, plus de 38 démarches étaient engagées dès la première année de mise en œuvre et fin 2016, 12 démarches supplémentaires ont été initiées (soit 64% du total).

Le bilan financier est cependant moins satisfaisant : seulement 3 millions d'euros ont été réalisés sur un budget initial prévisionnel de 38 millions d'euros. Ce delta s'explique principalement par le report de travaux de la station d'épuration de Grimaud, évaluée à 20 millions d'euros.

Les actions sont ensuite détaillées par Melle BERTHOMMÉ (pour les volets A – qualité et D – ressource) et M. VAN LUNSEN (volet B – milieux, volet C – inondation, volet E – eaux côtières, volet F – communication). Ces présentations suscitent plusieurs interrogations ou remarques :

### **Volet A – Amélioration de la qualité des eaux**

**Mme LANLIARD** demande si l'étude de valorisation des boues de stations d'épuration lancée par l'intercommunalité du Golfe de Saint-Tropez, en association avec Méditerranée Porte des Maures, focalise sur une technique particulière. Melle BERTHOMMÉ explique que cette étude est une aide à la décision : il s'agit de comparer plusieurs scénarios pour s'orienter vers celui qui sera jugé le plus pertinent. A ce stade, aucune solution

technique n'est écartée (compostage, méthanisation, gazéification, incinération, séchage) et les scénarios, encore non définis, pourront combiner plusieurs solutions selon la saison (la production de boues étant directement liée à la fluctuation de la population).

**M. FRANCO** informe de la mise en place d'une aire de lavage collective pour les pulvérisateurs sur la commune de Ramatuelle. Il ajoute qu'en 2017, une seconde pourrait être construite. Ces réflexions en cours, représentent une réponse évidente aux problématiques du Contrat de rivière.

**M. OLIVARI** précise que les techniques d'infiltration des eaux pluviales, alternatives au « tout tuyau », permettent d'agir au plus proche de la production (en amont des ruissellements) et également d'initier un traitement par système de dépôt. Il confirme très largement leur promotion pour éviter la contamination des eaux superficielles et souterraines.

### Volet B – Restauration et préservation des milieux

**M. MORISSE** félicite le travail réalisé et la technicité développée avec les partenaires pour d'une part veiller à respecter la réglementation et, d'autre part apporter des solutions aux problématiques d'aménagements de cours d'eau et d'inondation que connaissent les riverains, tout en cherchant leur adhésion.

**M. BOSSU** annonce l'évolution de l'ONEMA en Agence française pour la biodiversité et explique que les dossiers d'autorisation d'entretien de ripisylve devront davantage justifier la prise en compte de la biodiversité. Il s'agit par exemple de privilégier une gradation et une temporalité dans l'éclaircissement des aulnaies, plus favorable aux espèces.

**M. FRANCO** souligne le rôle important des zones humides, notamment à proximité des exécutoires et se félicite du lien qui est fait avec leur occupation et les activités agricoles.

### Volet C – Gestion des inondations

**M. MORISSE** et **Mme LANLIARD** s'interrogent sur l'inscription des plans de prévention du risque d'inondation dans le schéma de cohérence territoriale en cours de rédaction, et sur la possible dissociation d'un programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant du Préconil (actuellement PAPI d'intention) et d'un autre sur le reste du périmètre de l'intercommunalité. **M. VAN LUNSEN** explique qu'en l'absence d'une révision effective des PPRI, les cartes de zones d'expansion de crues naturelle et des aléas (modélisés dans les récentes études et dont les enveloppes sont plus vastes que celles des PPRI actuellement en application) pourront être annexées au SCOT. Il ajoute concernant les démarches, que le choix entre deux PAPI distincts ou un périmètre global doit faire l'objet de futures discussions avec les services de l'Etat. Bien que les bassins versants aient des fonctionnements différents et que celui du Préconil soit déjà bien avancé par la mise en œuvre du PAPI d'intention, les études lancées doivent permettre d'écarter tout sentiment de retard entre les secteurs.

**M. MORISSE** explique qu'une dynamique distincte est plus favorable à un rythme de travail soutenu car propre à chacun des bassins versants. Il rappelle avoir appuyé, pour les mêmes raisons, en comité d'agrément le focus souhaité sur le Contrat de rivière, plus qu'un éventuel Contrat de baie. **M. BARRET** précise qu'au-delà d'une orientation vers un Contrat de baie, c'est l'étude d'une démarche globale entre les eaux côtières et les eaux continentales que l'Agence de l'eau souhaite voir développer.

### Volet D – Gestion et partage de la ressource en eau

**M. CROMMER** précise que le Schéma directeur d'alimentation en eau potable, en cours de validation, tient compte du futur périmètre de compétence : la programmation de travaux, établie sur les 20 prochaines années, concerne la desserte de la future usine de Basse Suane et les réseaux de Sainte-Maxime (adhérente au SIDECM

depuis le 1<sup>er</sup> janvier) et de la Garde-Freinet. Il ajoute que les douze communes de l'intercommunalité pourront bénéficier de la liaison Verdon / Saint Cassien grâce à la distribution entre la future usine de Sainte-Maxime et l'usine de la Mole existante.

### **Volet E – Gestion des eaux côtières et maritimes**

**M. MORIN** explique pourquoi la décision de mise en œuvre d'une politique de gestion des problématiques sédimentaires du littoral par l'intercommunalité est encore prématurée mais devrait aboutir dans les prochaines semaines. La collecte des informations sur le fonctionnement de cellules hydro sédimentaires a débuté, bien que le niveau de connaissance soit actuellement très hétérogène entre les communes. Ce travail est réalisé et complété par le service de l'observatoire marin.

Par ailleurs, l'étude d'opportunité du Contrat de baie doit s'appuyer sur le travail de définition du volet littoral et maritime du SCOT, en cours. La démarche devant aboutir fin 2017, il sera possible d'engager l'étude d'opportunité courant d'année, en adéquation avec les résultats de la concertation initiée.

### **Volet F – Communication et gouvernance**

**Mme ROUX** rappelle que la culture du risque inondation doit sans cesse être déployée pour éviter autant que possible des drames. Elle se félicite de la vue d'ensemble, intercommunale, qui transparait à travers les actions du Contrat de rivière, notamment sur le risque inondation.

**M. MORISSE** et **M. BENEDETTO** soulignent les difficultés à sensibiliser une population mobile et à favoriser la mémoire du risque. Par ailleurs, ils rappellent que tous les acteurs du territoire doivent se sentir concernés, notamment : les notaires lors des actes de ventes dans le cadre de leurs obligations d'information, les chefs d'établissements scolaires dans l'application des consignes du Préfet et du Maire.

---

☞ *Rapport PGRE disponible sur : [www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau/documentation.html](http://www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau/documentation.html)*

**Melle BERTHOMMÉ** et **M. CROMMER** présentent le contexte, la démarche et le contenu du Plan de Gestion de la Ressource en Eau des nappes de la Giscle et de la Mole. Ils détaillent les actions d'économie, valorisation et substitution d'eau ; les modalités de gestion de crise et les suivis permettant de tendre vers une gestion des prélèvements pertinente et favorable aux milieux.

Le rôle du barrage de la Verne comme soutien d'étiage est par ailleurs explicité : la modulation du débit restitué au droit du barrage a permis durant l'été 2016 de regagner plusieurs kilomètres de cours d'eau. Il n'en demeure pas moins que, durant l'hiver précédent et celui-ci, un transfert d'eau de la Société canal de Provence a dû être opéré.

**Mme REYNAUD** indique que dans la probabilité où ces transferts d'eau interbassins – Verdon, Giscle – deviennent de plus en plus souvent nécessaires, une autorisation spécifique devrait être accordée pour le rejet dans la Verne d'eau en provenance du Verdon. **M. CROMMER** et **M. OLIVARI** soulignent que les paramètres physico-chimiques de l'eau et les populations piscicoles du barrage sont suivis et que, globalement, la qualité s'est vue améliorée depuis plusieurs années.

Concernant les équipements pour le suivi des niveaux piézométriques d'alerte et l'application du Plan d'action sécheresse, Mme REYNAUD remercie le SIDECEM pour la transmission régulière des données et propose une future réflexion pour gagner en objectivité.

**M. AUDEMARD** interpelle les acteurs locaux sur les futurs besoins d'irrigation des viticulteurs, jusqu'à présent considérés comme négligeables. Avec des périodes estivales de plus en plus sévères, des dispositifs d'arrosage au goutte à goutte s'avèrent devenir indispensables pour pallier au risque de perte de récolte. Cette question, qui se pose particulièrement dans les coteaux et pour les parcelles d'Appellation d'origine contrôlée, doit être au cœur des futurs débats territoriaux économiques.

**M. BARRET** félicite les partenariats tissés grâce au Contrat de rivière et son animation et souligne que l'avancement des démarches de ressource, gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations font l'objet de retours élogieux au niveau régional. Il évoque ensuite trois points de vigilance : les engagements prévus dans le Contrat qui ne sont aujourd'hui pas tenus, principalement sur les actions du volet qualité ; le souhait de démarche globale et d'outil intégré entre le continent et le littoral qui reste à étudier (condition imposée par le comité d'agrément) ; la candidature à l'appel à projets « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » avant juin 2017 pour un taux de subvention à 80%.

**Mme PATEY** précise que si le retard de certains dossiers peut être justifié, il s'agit d'en faire part au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau pour éviter de perdre les accords de financements. Les échanges entre les maîtres d'ouvrage et les services de l'Agence de l'eau doivent de ce fait, être plus réguliers et facilités.

**M. CAZAUBON** clôt la séance à 12h20 en remerciant les participants pour leurs échanges puis propose de partager un moment convivial autour d'un pot amical.